

Aux délégués titulaires
du Syndicat Mixte de développement
du Pays Berry-St-Amandois
St-Amand, le 27 mars 2025

Comptant sur votre présence,
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.
Louis COSVNS, Président



Stationnement

Syndicat Mixte de
développement
du Pays Berry St-Amandois
88, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
contact@sm-ds-berri-st-amandois.fr
www.pays-berri-st-amandois.fr

Objet : Convocation comité syndical
Madame, Monsieur Le délégué,

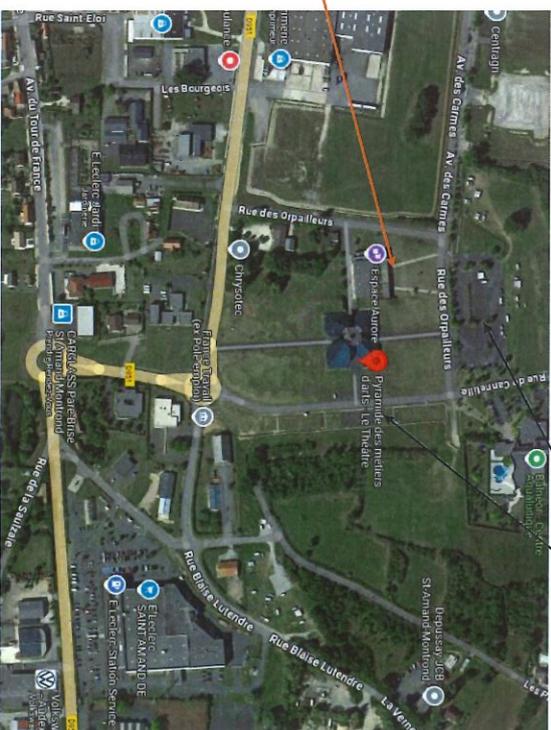
J'ai le plaisir de vous convoquer au comité syndical qui se tiendra le :

Jeudi 10 Avril 2025 à 16h
(Accueil à partir de 15h30)
Salle George Sand – Complexe Aurore
Rue des Orpailleurs
18200 SAINT-AMAND-MONTROND

Ordre du jour :

1. Intervention de M. Rouillet sur PNR
2. Approbation procès-verbal du comité syndical du 26 février 2025
3. Budget
 - 3.1. Budget principal
 - 3.1.1. Approbation du Compte de Gestion 2024
 - 3.1.2. Approbation du Compte Administratif 2024
 - 3.1.3. Affectation des résultats et reprise des déficits
 - 3.1.4. Présentation et vote du Budget Primitif 2025
 - 3.1.4.1. Délibérations spécifiques attenantes au budget
 - 3.1.4.2. Tableau des effectifs
 - 3.1.4.3. Vote du budget
 - 3.2. Budget annexe SCOT
 - 3.2.1. Approbation du Compte de Gestion 2024
 - 3.2.2. Approbation du Compte Administratif 2024
 - 3.2.3. Affectation des résultats
 - 3.2.4. Présentation et vote du Budget Primitif 2025
 - 3.3. Budget annexe OPAH
 - 3.3.1. Approbation du Compte de Gestion 2024
 - 3.3.2. Approbation du Compte Administratif 2024
 - 3.3.3. Affectation des résultats
 - 3.3.4. Présentation et vote du Budget Primitif 2025
4. Examen des dossiers OPAH
5. Adhésion à l'ADIL et désignation d'un représentant du Pays
6. Délibération sur la candidature CCRT
7. Demandes de subvention pour le financement des postes PNR et CLS
8. Présentation des évolutions de « Si on Plantait pour demain »
9. Questions diverses

Complexe Aurore



Coupon réponse - Comité Syndical du 10/04/2025

En cas d'empêchement, veuillez prévenir votre suppléant(e) ou donner pouvoir à un autre délégué d'une autre commune (ou communauté de communes) ou un conseiller départemental.

M. Mme....., délégué(e) de

sera présent(e) au Comité syndical
 ne sera pas présent(e) et
 sera représenté(e) par son suppléant(e)
 donne pouvoir (en cas d'absence du suppléant) à :

pour voter en son nom et place lors du Comité Syndical 10/04/2025

Fait à, le

Signature :